

9 Résidus de pesticides dans les fruits: situation en PI et bio cas problématiques et mesures

Gabriela S. Wyss¹¹

Introduction

La production, la transformation et la commercialisation de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique représentent un domaine très sensible. C'est avec droit que les consommatrices et les consommateurs posent des exigences élevées de qualité des denrées alimentaires produites biologiquement. Pour répondre à ces exigences, les entreprises agricoles doivent fournir d'importants efforts très divers. Ils prennent ces exigences au sérieux et en ont fait leur philosophie de qualité.

Les produits frais biologiques tels que les fruits et les légumes sont particulièrement contrôlés par des programmes de surveillances étatiques ou privés, c'est-à-dire les offices de contrôle des denrées alimentaires ou les commerces qui vendent les produits biologiques. Il existe ainsi une importante base de données sur la situation des résidus dans les fruits à pépins et à noyaux biologiques.

Avec une part de surface d'environ 10 pour cent, l'agriculture biologique produit dans un milieu clairement conventionnel. La petitesse de la Suisse contribue à ce que les parcelles bio courent le risque d'entrer en contact avec des pesticides chimiques de synthèse. Dans le cadre de la campagne 2005 de bio.inspecta, ce risque a été analysé dans diverses entreprises arboricoles en récoltant des échantillons de feuilles de manière ciblée. Les échantillons ont été prélevés dans 19 exploitations d'août à septembre 2005.

Une recherche sur les causes a été effectuée pour les échantillons testés positifs. A cet effet, la situation de production a été évaluée mais ce sont également i) les caractéristiques chimico-physiques, ii) le comportement environnemental, iii) la région et les habitudes d'utilisation, iv) la période d'utilisation ainsi que v) le mode d'utilisation du pesticide qui ont été évalués. De plus, les arboriculteurs bio concernés ont demandé les plans de traitements de leurs voisins PI. En se basant sur ces données, il a été possible de conclure de manière très précise si le pesticide retrouvé avait été utilisé volontairement ou s'il était arrivé sur la parcelle par de la dérive.

¹¹ FiBL, Ackerstrasse, CH-5070 Frick

Résultats

La mise en valeur des données de résidus de fruits biologiques d'un programme de surveillance durant les années 1994-2002¹² en Allemagne a démontré un résultat très réjouissant; lequel a également été confirmé par des relevés en 2004¹³.

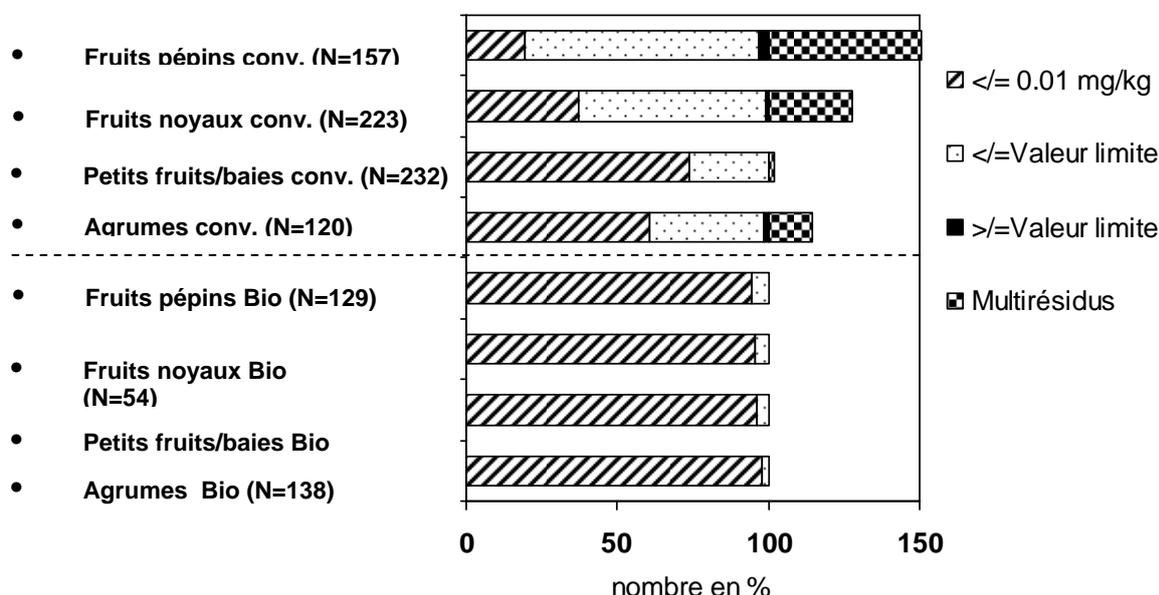


Fig. 1: Résidus de pesticides sur différents fruits biologiques et conventionnels provenant du marché allemand des années 1994-2002¹.

Aucun résidu n'a pu être mesuré sur environ 98-99% des fruits biologiques examinés (pas décelable ou $<0.01 \text{ mg/kg}$). Un nombre élevé d'échantillons de fruits à noyau et à pépins ainsi que d'agrumes de production conventionnelle sont caractérisés par des résidus multiples.

Pour 15 des 19 exploitations de la campagne de bio.inspecta, les échantillons de feuilles ne contenaient pas de résidus. Pour 5 exploitations (26%), il y avait un soupçon de dérive. Une dérive de la parcelle voisine cultivée en PI a été confirmée pour 3 exploitations; pour une autre exploitation, un traitement par le voisin PI a été confirmé et dans le cas de la dernière exploitation il s'agit d'une utilisation volontaire. Des exemples seront discutés lors de l'exposé.

Les situations à risques, comme la dérive, ne doivent pas être acceptées sans autre. Le producteur biologique doit mettre en place des mesures adéquates afin de remplir son devoir de précaution:

- Selon la situation, mettre en place des haies, des autres barrières ou une distance suffisante (au moins $> 20 \text{ m}$), pour protéger la culture des dérives.

¹² KWALIS. 2005. Présentation des teneurs en pesticides de denrées alimentaires de production écologique et conventionnelle du marché allemand entre 1994 et 2002. Rapport final BLE projet 02 OE 677, 70 pages.

¹³ CVUA. 2005. Monitoring écologique 2004. CVUA Stuttgart: 54 pages. http://www.xn--untersuchungsmter-bw-nzb.de/pub/search_results.asp?suchbegriff=%F6kmonitoring.

- S'il existe un soupçon de dérive, les lignes de bord doivent être récoltées séparément, à évaluer selon le potentiel de risque, et sont à commercialiser en conventionnel.
- Essayer d'engager la discussion avec le voisin PI et le rendre attentif à la problématique, car la collaboration du voisin peut fortement contribuer à assurer la qualité sanitaire des fruits. Les exploitations voisines sont contraintes par le législateur à respecter la "bonne pratique agricole".
- Établir une convention avec le voisin PI sur les mesures de sécurité à respecter, comme par exemple i) traiter uniquement dans des conditions de vent favorables, ii) utiliser des machines bien entretenues et bien réglées, iii) ne pas traiter les lignes de bords non biologiques en direction de la parcelle bio (fermer les buses d'un côté) et iv) traiter la dernière ligne d'arbres de la parcelle conventionnelle par le producteur bio avec des produits phytosanitaires biologiques.
- S'il existe un soupçon de dérive causée par un producteur conventionnel voisin, il est en plus possible, par le biais de l'office de contrôle responsable, de prélever des échantillons de feuilles et de les faire analyser. On peut obtenir ainsi des preuves qui permettent de forcer le voisin (par la voie juridique) de i) racheter les pommes contaminées au prix pouvant être obtenu pour de la marchandise bio et ii) d'assumer les frais d'analyse.

Conclusions

- Malgré un contexte souvent plus difficile en raison de production PI dans le voisinage, les fruits produits biologiquement ne présentent, la plupart du temps, aucun résidu de pesticides ou sinon des traces.
- Éviter et réduire les contaminations de pesticides dans le verger constitue un important défi en arboriculture biologique, et il est pris très au sérieux par la profession.
- Lors de l'utilisation de pesticides en PI, la loi exige un maximum d'écologie et de précision de traitement, mais ce sont les producteurs bio qui doivent, dans le cadre du devoir de précaution, introduire les mesures adaptées en cas de situation à risques dans leur verger.
- Dans le cadre de l'auto-contrôle exigé par la loi, il s'agit d'évaluer l'exploitation par rapport aux situations à risques au champ et, le cas échéant, aussi dans les processus de transformation en aval (concept HACCP).
- Il existe différentes possibilités d'agir lors de situations à risques relatives à une contamination potentielle de pesticides (tout au long du flux de la marchandise).